

Commission d'immatriculation

Registre des Opérateurs de Voyages et de Séjours

CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

(Article R. 211-21 du code du tourisme)

La commission d'immatriculation mentionnée à l'article L. 141-2 du code du tourisme certifie que l'opérateur ci-après :

L'ETERLOU LA CHAUDANNE, MÉRIBEL-LES-ALLUES, 73550 LES ALLUES, FRANCE

représenté par :

Madame ALEXANDRA DALLERY, GÉRANTE

a été immatriculé au registre des opérateurs de voyages et de séjours sous le numéro suivant :

IM073140025

à effet du 01/12/2020

La garantie financière est apportée par : GROUPAMA ASSURANCE-CRÉDIT & CAUTION, 8-10 RUE D'ASTORG, 75008 PARIS, FRANCE

L'assurance de responsabilité civile professionnelle est souscrite auprès de : GENERALI IARD, 2 RUE PILLET-WILL, 75009 PARIS, FRANCE

Cette immatriculation est valable jusqu'au 01/12/2023. La demande en vue de son renouvellement devra être adressée à la commission d'immatriculation un mois avant la date d'échéance.

L'opérateur doit informer la commission d'immatriculation de tout changement dans les éléments de son dossier (article R. 211-21 du code du tourisme) :

- * dans le mois qui précède la modification quand elle peut être anticipée,
- * ou au plus tard dans le mois qui suit l'événement.

Conformément aux dispositions de l'article R. 211-23 du code du tourisme, publicité sera faite de cette immatriculation dans un délai d'un mois à compter du 01/12/2020 sur le site internet d'Atout France.

Fait à Paris,

Le 01/12/2020

Le Président de la commission d'immatriculation

This on d'immatrication

Michel VENEAU